



## COMMUNE DE LIVILLIERS

---

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du : 19 MARS 2015  
(Exécution de l'art.32 du Code de l'Administration Communale)

Le 19 mars deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué dans les procédures légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame WALTER Marion, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames, Sandrine BEDIER, Cécile CARTON, Odette COISNON , Brigitte DUCHENE, Catherine FARGE, Marion WALTER & Messieurs Jean ABONDANCE, Frédéric JARRAUD, Franck MORIN, Pierre MORIN,

**Absent excusé** : Monsieur TESSIER Roger (Pouvoir M. ABONDANCE Jean)

A 20 h 30, Madame WALTER Marion, Maire, déclare la séance ouverte.

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile CARTON a été nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité et signé par chacun des membres présents.

### 1. EGLISE

Le 10 février 2015 nous avons la visite de la DRAC en présence de M. PALLOT (Inspecteur des Monuments Historiques), M. PIECHOT (Inspecteur général des Monuments Historiques), M. CERCLET (Conservateur des Monuments Historiques) et ses collaboratrices (Mme AYMARD, Mme LEVANTI, Mme BOURNIQUE), M. BELLON (Architecte des Bâtiments de France), Madame GIORGADZE (Maître d'œuvre) et le conseil général.

A l'issue de la visite de l'édifice, des sondages complémentaires doivent être réalisés pour un montant de 19051,54€ TTC.

Un dossier de financement a été adressé à M. CERCLET afin d'obtenir une aide financière.

Le 25 février 2015, nous avons reçu un accord de principe de M. CERCLET, sur l'opération de restauration envisagée par le maître d'œuvre.

Un compte rendu de l'association (ASEL) sera adressé prochainement à tous les administrés.

### 2. PLU

Plusieurs réunions ont eu lieu à HEROUVILLE (commune coordinatrice) avec le Parc Naturel du Vexin (PNR), Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) et la Direction Départementale des Territoires (DDT)

Ont été signés avec la commune d'Hérouville :

- La convention de groupement de commandes ;
- Le dossier de consultation ;
- Le cahier des clauses particulières ;
- Les appels d'offres ont été lancés 17 mars 2015
- La date limite de réception des plis est fixée au 17 avril 2015.
- La commission d'appel d'offres aura lieu le jeudi 23 avril 2015.

### 3. CIMETIERE

Suite à un nouvel effondrement du mur du cimetière, nous sommes amenés à prendre un arrêté de péril afin de pouvoir engager les travaux de réfection sans attendre la subvention (50%) du Parc Naturel du Vexin (PNR), qui sera demandée ultérieurement.

Afin d'obtenir les 20% supplémentaires, la commune s'est engagée par le biais d'une délibération à ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les espaces qu'elle gère et entretient.

**VU** le Code des Collectivités territoriales ;

**VU** que la commune de LIVILLIERS sollicite le Parc Naturel Régional du Vexin Français pour le dossier de demande de subvention concernant la réfection du mur du cimetière ;

**VU** que la commune est engagée depuis quelques années dans la réduction puis dans l'arrêt total de l'usage de produits phytosanitaires sur les espaces qu'elle gère.

**CONSIDERANT** les évolutions récentes de la législation qui prévoit la généralisation de cette mesure à toutes les communes d'ici 2020 ;

**CONSIDERANT** la démarche du Parc Naturel Régional du Vexin Français qui incite ses communes à s'inscrire dès maintenant dans cette démarche ;

**CONSIDERANT** que le Parc Naturel Régional du Vexin Français, notamment dans le cadre de l'éco-conditionnalité de ses aides, demande à chaque commune d'une part, de délibérer formellement en Conseil Municipal, et d'autre part, de communiquer cet engagement auprès de ses habitants ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**CERTIFIE** solennellement son engagement à n'utiliser aucun produit phytosanitaire sur les espaces qu'elle gère et entretient ;

**S'ENGAGE** à communiquer auprès de ses habitants sur ce sujet dans le prochain bulletin municipal et à poursuivre la sensibilisation des habitants par d'autres communications ou animations ;

**SOLLICITE** le Parc Naturel Régional du Vexin Français pour l'obtention de la bonification de l'aide de 70% sur le présent dossier.

### 4. ADHESION DE LA COMMUNE DE HAUTE ISLE AU SMGFAVO

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5214-1 et suivants ;

**VU** la volonté de la commune de HAUTE ISLE d'intégrer le SMGFAVO ;

VU la délibération n°2015-01 du Comité Syndical acceptant l'adhésion de la commune de HAUTE ISLE au SMGFAVO.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

**A l'unanimité,**

**ACCEPTE** l'adhésion de la commune de HAUTE ISLE au Syndicat mixte de gestion de la fourrière du Val d'Oise(SMGFAVO)

## 5. ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Madame le Maire rappelle que les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Un tableau de tour de garde a été adressé à tous les membres du Conseil.

## 6. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

➤ Parc Naturel Régional du Vexin (PNR) : Approbation du CA 2014 et vote du budget primitif 2015 ;

➤ Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) :  
Vote du budget primitif 2015 ;

Il n'y aura pas d'augmentation de la taxe ordures ménages ;

➤ Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron (CCVS) :

Approbation du Compte Administratif 2014 de la CCVS. Le compte de gestion 2014 de la CCVS présenté par M. le Receveur exprime des résultats identiques à ceux du compte administratif 2014.

Depuis l'année 2013, nous voyons baisser nos dotations et nos subventions et augmenter nos impôts. La CCVS n'échappe pas à ces contraintes, mais doit faire face malgré tout à de nouvelles dépenses dès 2015 :

- Transport supplémentaire du mercredi ⇒ 5000€/an ;
- Syndicat pour la fibre optique ⇒ 11500€/an ;
- Instruction du droit des sols ⇒ 50000€/an ;
- Vidéo protection maintenance ⇒ 25000€/an ;
- Gestion crèche d'Ennery ⇒ 250000€/an.

Afin de faire face à ces nouveaux projets et au désengagement de l'Etat, la CCVS propose d'augmenter certains impôts communautaires. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide de retenir pour l'année 2015 les montants suivants :

- 7,36% sur la taxe d'habitation (au lieu de 6,36%) ;
- 1% sur le foncier bâti (au lieu de 0) ;
- 2,40% sur le foncier non bâti (au lieu de 2,07%).

(a) SMIRTOM : Après délibération, le taux de la taxe des ordures ménagères des communes membres de la CCVS reste inchangé ⇒ 6,43% ;

Pour les communes d'Hédouville et Frouville qui adhèrent au syndicat TRI-OR, le taux est fixé à 9,33%.

(b) Réforme territoriale : Dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale, le Préfet de Région vient après une longue phase de concertation d'arrêter le 4 mars 2015 le schéma de coopération intercommunale. Cet arrêté prescrit l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron par l'intégration des

communes d'Auvers-sur-Oise, Butry et Valmondois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- (c) Voirie : Des travaux de voirie sont prévus au cours de l'année 2015 entre Livilliers et Epiais-Rhus et Livilliers et Ennery.
- (d) Vidéo protection : Après délibération du Conseil Communautaire, le programme de vidéo protection des voiries à l'entrée des villages est approuvé. Le coût total est estimé à 800 000€ H.T. dont environ 160 000€ H.T. à la charge de la Communauté de Communes après déduction des subventions (Conseil Général 20%, FIPD 20%, DTER 40%) soit 80%. Le programme de consultation des entreprises doit être engagé prochainement.
- (e) Instruction du droit des sols : A la suite du désengagement de l'état, la Communauté de Communes a décidé dans un premier temps, de prendre à sa charge l'ensemble des dépenses liées à l'examen des dossiers relatifs au droit des sols (permis de construire, déclarations de travaux). Une organisation est mise en place avec la commune d'Ennery qui emploie déjà une personne chargée de l'urbanisme. Selon la charge du travail, elle pourrait être aidée d'une autre personne à temps partiel. Le coût annuel est estimé à 50000€ environ.
- (f) Fibre optique : Le syndicat départemental a été constitué. La Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron y adhère et financera la part communale du programme. Le calendrier sera prochainement déterminé.
- (g) Conseil d'Ecole : Les effectifs prévus pour la rentrée 2015/2016 sont de 151 enfants :

**Maternelles :**

◇ **Petite section** : 16 élèves ;

◇ **Moyenne section** : 18 élèves ;

◇ **Grande section** : 18 élèves

} 52 élèves sur 2 classes

**CP** : 15 élèves ;

**CE1** : 18 élèves ;

**CE2** : 25 élèves ;

**CM1** : 23 élèves ;

**CM2** : 18 élèves

} 66 élèves sur 2 classes

Une nouvelle répartition des classes est à l'étude avec l'Inspection Académique pour mettre en place des doubles niveaux.

Pour la fin de l'année, une sortie est prévue en Baie de Somme le 2 juillet 2015.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

- Maison de Nénesse : A la suite de problèmes récurrents d'odeurs nauséabondes dans les appartements du rez-de-chaussée, un expert a été diligenté par notre assurance GROUPAMA, le 11 mars 2015. De nouvelles investigations doivent être effectuées.

- Repas des anciens : Le repas des anciens aura lieu le vendredi 3 avril 2015 à In hac de Saint-Gratien, le centre de formation Adolphe Chauvin d'Osny ayant fermé ses locaux. Une trentaine de personnes se sont inscrites.
- Comptage des camions: A la suite d'une entrevue avec M. STALMACH, (vice-président de la communauté de communes), le comptage des camions entre LIVILLIERS et Epiais-Rhus se fera du 30 mars 2015 au 8 avril 2015.
- Site internet : Un groupe de travail a été mis en place pour la création du nouveau site internet de la commune. Une première réunion aura lieu à l'Union des Maires à Pontoise le 9 avril 2015.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 23h15

Pour extrait, en Mairie le 27/03/2015

**LE MAIRE**  
**MARION WALTER**